

# GESTION DES COTISATIONS ET PAIEMENTS DSN

## « FRAIS DE SANTE – CCN PROPLETE NON CADRE »

### MODE OPERATOIRE POUR 2018

Vous êtes adhérent auprès d'AG2R RÉUNICA Prévoyance pour la couverture de vos salariés non cadres au titre du régime frais de santé de la Convention Collective Nationale des entreprises de propreté et services associés et nous vous en remercions.

Nous nous proposons de vous apporter quelques informations utiles permettant un meilleur paramétrage de votre DSN.

#### CATEGORIES COUVERTES PAR VOTRE CONTRAT :

Code catégorie	Libellé
A01	Non Cadre régime général
AP1	Non cadre cotisation plafonnée régime général
A18	Non Cadre régime local
AP8	Non cadre cotisation plafonnée régime local
S01	Suspendu Non Cadre régime général
SP1	Suspendu Non Cadre plafonné régime général
S18	Suspendu Non Cadre régime local
SP8	Suspendu Non Cadre plafonné régime local
P01	Apprentis Non cadre régime général
P18	Apprentis Non cadre régime local

#### RAPPEL SUR LES CONDITIONS DE COTISATION :

Le financement du régime Frais de santé est assuré par **une cotisation globale assise sur le salaire.**

**Le salaire de référence servant au calcul de la cotisation est le suivant :**

Il s'agit du **salaire brut soumis à cotisations sociales** (à l'exclusion des heures supplémentaires et complémentaires, des primes et indemnités quelles qu'en soient leur nature, des avantages en nature, des frais professionnels...).

En cas **d'abattement pour frais professionnels**, la cotisation sera assise sur le **salaire brut abattu** soumis à cotisations sociales (à l'exclusion des heures supplémentaires et complémentaires, des primes et indemnités quelles qu'en soient leur nature, des avantages en nature, des frais professionnels...).

**Les compléments d'heures** (différents des heures complémentaires) **font partie de la base cotisable.**

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur 4 typologies d'anomalies les plus fréquemment rencontrées lors du traitement des DSN Frais de santé :

1. Référence du contrat prévoyance erronée
2. Code population de rattachement du salarié absent ou erroné
3. Type de composant de base assujettie erroné
4. Montant de cotisation erroné

Aussi, afin de vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez ci-dessous les détails des valeurs attendues pour ces 4 blocs :

### 1. Référence du contrat de Prévoyance

<b>Référence du contrat de Prévoyance</b> <b>Bloc DSN = S21.G00.15.001</b>	0xxxxxM (il s'agit du chiffre 0 et non de la lettre O)
---	--

### 2. Code population de rattachement du salarié\_1

<b>Code population de rattachement du salarié_1</b> <b>Bloc DSN = S21.G00.70.005</b>	A01 = Non cadre RG (1) AP1 = Non cadre cotisation plafonnée RG (3) A18 = Non cadre RL (2) AP8 = Non cadre cotisation plafonnée RL (4) P01 = Apprentis Non cadre RG (1) = apprentis en contrat de travail < 12 mois relevant du régime général P18 = Apprentis Non cadre RL (3) = apprentis en contrat de travail < 12 mois relevant du régime local
---	--

(1) = régime général

(2) = régime local

(3) = **54,96 € pour le régime général,**

↳ Le plafond s'appliquera lorsque le salaire servant de base au calcul de la cotisation atteint **1 772,90 €** par mois.

(4) = **32,78 €** pour le régime Alsace-Moselle.

↳ Le plafond s'appliquera lorsque le salaire servant de base au calcul de la cotisation atteint **1 762,36 €** par mois.

### 3. Type de composant de base assujettie

<b>Type de composant de base assujettie</b> <b>Bloc DSN = S21.G00.79.001</b>	Si A01 ou A18 = « 10 - Salaire brut de référence » Si AP1 ou AP8 = « 20 - Montant forfaitaire prévoyance »
---	---

Montant de composant de base assujettie < **1 772,90 €** => A01

Montant de composant de base assujettie < **1 762,36 €** => A18

Montant de composant de base assujettie > **1 772,90 €** => A01

Montant de composant de base assujettie > **1 762,36 €** => A18

### 4. Montant de cotisation

<b>Montant de cotisation</b> <b>Bloc DSN = S21.G00.81.004</b>	Pour le RG = entre 0,01 et 54,96 euros Pour le RL = entre 0,01 et 32,78 euros
--	--

Les exemples ci-dessous illustrent 4 situations parmi les plus courantes :

1. Non cadre, régime général, non plafonné
2. Non cadre, régime général, plafonné
3. Non cadre, régime local, non plafonné
4. Non cadre, régime local, plafonné

1. Exemple si salaire base assujetti < 1 772,90 € pour le régime général

Code population de rattachement du salarié_1	Montant de cotisation	Type de composant de base assujettie	Montant de composant de base assujettie
A01	Entre 0,01 et 54,96 euros	10 – Salaire brut prévoyance	Entre 0,01 et 1 772,90 euros

2. Exemple si salaire base assujetti > 1 772,90 € pour le régime général

Code population de rattachement du salarié_1	Montant de cotisation	Type de composant de base assujettie	Montant de composant de base assujettie
AP1	54,96 euros	20 – Montant forfaitaire Prévoyance	> 1 772,90 euros

3. Exemple si salaire base assujetti < 1 762,36 € pour le régime local

Code population de rattachement du salarié_1	Montant de cotisation	Type de composant de base assujettie	Montant de composant de base assujettie
A18	Entre 0,01 et 32,78 euros	10 – Salaire brut prévoyance	Entre 0,01 et 1 762,36 euros

4. Exemple si salaire base assujetti > 1 762,36 € pour le régime local

Code population de rattachement du salarié_1	Montant de cotisation	Type de composant de base assujettie	Montant de composant de base assujettie
AP8	32,78 euros	20 – Montant forfaitaire Prévoyance	> 1 762,36 euros

Nous espérons que ce document vous permettra, si nécessaire, de mieux appréhender vos déclarations à venir.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition, pour tout complément d'informations à l'adresse email suivante, [entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr](mailto:entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr), ou en contactant notre service client entreprise au 0 972 67 22 22 (appel non surtaxé).

Bien sincèrement